

Avignon, le 19 octobre 2012

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Téléphone
04 90 27 76 44

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.dvrh-84

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale, chargés de circonscription

Objet: campagne d'avancement 2012.

Références: loi 2012-347 du 12 mars 2012 et décret 2012-1061 du 18 septembre 2012.

Les textes cités en référence ont modifié le calcul de la prise en compte du congé parental en ce qui concerne l'ancienneté générale de service au titre de l'avancement d'échelon.

La commission administrative paritaire qui doit donner son avis sur le projet d'avancement ne peut être réunie avant les congés d'automne afin de respecter le délai réglementaire de huit jours pour l'envoi des documents aux membres de la CAPD.

En conséquence et contrairement aux années précédentes, les incidences financières liées aux changements d'échelon des agents promus n'interviendront qu'à partir du mois de janvier 2013, la paie de décembre étant clôturée le 12 novembre 2012.

Bernard LELOUCH

